



# STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES!

La Journée internationale du 25 novembre pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes revêt cette année un relief particulier. La CGT est partie prenante du mouvement **#NOUSTOUTES** et appelle à participer aux mobilisations du samedi novembre (manifestations, actions sur les lieux de travail...), [voir la carte](#).

**L**es violences faites aux femmes sont au cœur des inégalités et des processus de domination. Elles prennent de multiples formes: psychologiques, verbales, économiques, physiques ou sexuelles. C'est un phénomène social grave.

Au travail, dans les transports ou dans les lieux publics, les femmes ont toutes été confrontées à des comportements sexistes. Les violences prennent diverses formes: propos graveleux, harcèlements, attouchements, viols, meurtres

La libération de la parole est récente, les témoignages et les dépôts de plainte se sont multipliés. Ceux-ci ne peuvent pas rester sans suite. Il nous faut gagner des droits collectifs et faire stopper les violences.

Dans la Fonction publique d'Etat, les femmes sont également victimes de violences ou de harcèlement sexuel et moral sur leurs lieux de travail. Elles sont aussi dans leur vie victimes de violences qui ont des répercussions importantes sur leur santé. Pour toutes ces situations, nous pouvons et devons agir et nous mobiliser.

Même si sur le sujet la prise de conscience permet des évolutions sur la prévention et la lutte des violences sexistes et sexuelles, l'Etat employeur est encore loin d'être exemplaire.

Dans la Fonction publique, la CGT mène d'ailleurs une campagne pour gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et porte de nombreuses propositions notamment pour la prévention et la lutte contre les vio-

lences sexistes et sexuelles: guide militant, motion... qui sont autant d'outils pour les faire connaître et mobiliser les agent.e.s sur cet enjeu majeur.

De nombreux services de l'Etat doivent contribuer à la prévention de ces violences et à la prise en charge des victimes.

Cela suppose des emplois à la hauteur des besoins, des moyens pour la formation et la sensibilisation: à l'éducation nationale, pour les services de police et de gendarmerie, pour la Justice, les services sociaux...

Des services de proximité privilégiant un accueil de qualité des victimes à tous

les niveaux de la procédure pénale sont indispensables.

Mais aussi, la réponse de la Justice et le suivi socio-éducatif des auteurs de violences doivent permettre que ceux-ci ne commettent pas de nouveaux faits.

Les missions d'éducation sont également essentielles pour lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge.



## Chiffres clés

**5%** des viols (soit environ 10 viols ou tentatives de viols par jour)

**25%** des agressions sexuelles

**se produisent sur les lieux de travail**

**1 femme sur 5** aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle

**1 femme sur 10** est victime de violence sexiste chaque année, 1 sur 3 au cours de sa vie

**80%** des femmes salariées considèrent que dans le travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes.

Source: Enquête Insee. Cadre de vie et sécurité. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/Sources1278>  
Enquête du CSEP de 2013 conduite auprès de 15 000 femmes.

**L'UFSE-CGT appelle toutes et tous à se mobiliser et à participer aux manifestations unitaires partout en France et à toutes les formes d'actions sur les lieux de travail organisées le samedi 24 novembre 2018.**